

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
Travail - Démocratie - Paix

-----  
PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

-----  
COORDINATION GENERALE DES  
SERVICES DE PLANIFICATION  
-----

II) E C R E T - N° . 71/382 du 30/11/71

portant nomination de Messieurs ABBA-GANDZION  
et ISSOMBO Roger.

-----  
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT  
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

VU La constitution

VU le Décret n° 69/386 du 20 Novembre 1969, portant réorganisation  
des Services de Planification ;

VU le Décret n° 71/79 du 16/3/71 portant modification du Décret  
n° 69/398 du 27/11/69 dans les Services de Planification ;

VU le Décret n° 64/4 du 7 Janvier 1964, fixant les indemnités de  
représentation accordées aux titulaires des postes de Direction  
et de commandement et les textes subséquents ;

Le Conseil d'Etat entendu ;

II) E C R E T E  
-----

ARTICLE 1er - est nommé Directeur de la Planification Régionale, de  
l'Aménagement du Territoire et de l'Equipeement National : Monsieur  
ABBA-GANDZION Gustave, Secrétaire d'Administration, précédemment  
Chef de Service de la Section de la Planification Régionale, en  
remplacement de Monsieur MANU-MAHOUNGOU Dieudonné, nommé Conseiller  
Economique de l'Ambassade du Congo en France.

.../...

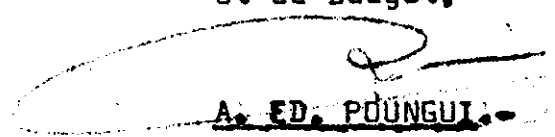
ARTICLE 2.- Est nommé Directeur par intérim à la Direction de la Statistique et de la Comptabilité Economique Monsieur ISSOMBO Roger, Ingénieur des Travaux Statistiques, en remplacement de Monsieur BITA François, en stage en France.

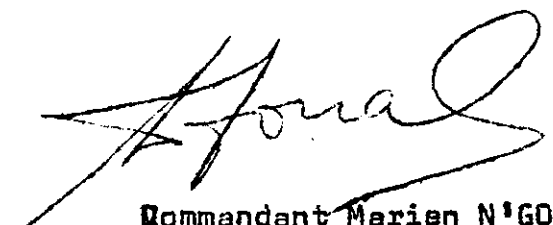
ARTICLE 3.- Les intéressés percevront l'indemnité prévue par le Décret 64/4 du 7 Janvier 1964.

ARTICLE 4.- Le présent décret, qui prendra effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 30 Novembre 1971

Le Ministre des Finances  
et du Budget.

  
A. ED. POUNGUI.

  
Commandant Marien N'GOUABI